

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la CORRÈZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNAT

Délibération n° 2023-28

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20230328-2023-28-AI
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 11

Votants 12

Pouvoir : Mme Pejoine-Magnaudet à M. Beynet

Objet : renouvellement adhésion fondation du patrimoine 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit mars à dix-huit heure quinze, le conseil municipal de la commune de Dampniat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle habituelle, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, POMPIER et POIRIER.

Absents excusés : Mmes PEJOINE-MAGNAUDET, RAYNAL et M. PEREIRA

Secrétaire de Séance : Mme POIRIER

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que nous adhérons depuis plusieurs années à la fondation du patrimoine.

Monsieur le maire rappelle également que le montant de l'adhésion en 2022 était de 75 €.

Monsieur le maire précise que le montant de l'adhésion 2023 est de 200€, soit une augmentation de 400% .

Après délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, compte tenu de la forte augmentation de la cotisation, de ne pas renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire



Jean-Pierre BERNARDIE.